

Le 25 février 2021

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
390, Boulevard Charest Est, 8^e étage
Québec, QC G1K 3H4


Monsieur le Ministre,

L'Association canadienne de planification financière (ACPF) est une association professionnelle qui a vu le jour en 2019. Elle compte des membres dans sept provinces, dont le Québec, et un territoire. Il va sans dire que les membres de notre association observent avec intérêt ce qui se passe au Québec, car notre province a fait preuve d'avant-gardisme en matière de planification financière personnelle.

Étant moi-même un planificateur financier, diplômé de l'Institut québécois de planification financière (IQPF), et un membre fondateur de l'ACPF, c'est avec un grand intérêt que j'ai pris connaissance du mémoire de l'IQPF concernant le traitement fiscal des honoraires de planification financière. Ce document a été partagé avec les membres de l'exécutif de notre association.

Nous considérons cette démarche comme un pas dans la bonne direction et croyons même qu'elle pourrait être bonifiée de façon à réellement mettre sur un pied d'égalité tous les canaux de distribution de conseils en matière de planification financière personnelle. Nous avons la profonde conviction que nos services profitent non seulement à ceux qui les reçoivent, mais à la collectivité québécoise et canadienne dans son ensemble.

Par la présente, le conseil de direction de l'Association canadienne de planification financière accorde son appui à la proposition déposée par l'IQPF le 14 février 2021 dans le cadre des consultations prébudgétaires.



Roger Massicotte, Pl.Fin.
Administrateur de l'Association canadienne de planification financière
Au nom du Conseil d'administration de l'Association canadienne de planification financière.